

FEP 2024/806/L01/cdpmplur

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
—***—
REGION DU SUD
—***—
DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
—***—
PREFECTURE DE SANGMELIMA
—***—
COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU
DJA ET LOBO
—***—

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
—***—
SOUTH REGION
—***—
DJA AND LOBO DIVISION
—***—
SANGMELIMA DIVISIONAL OFFICE
—***—
DJA ET LOBO DIVISIONAL TENDERS BOARD
—***—

15 MAI 2025

DECISION N° 01 /D/L01/CDPMP-DL/2025 du _____
PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE OBJET DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES N°01, POUR LES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION
PAR SYSTEME SOLAIRE PHOTOVOLTAIQUE DU VILLAGE MEDJENG 3 DANS L'ARRONDISSEMENT D'OVENG, DEPARTEMENT
DU DJA ET LOBO, REGION DU SUD.

LE PREFET DU DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA VALEUR

Vu la Constitution,

Vu la Loi n°2024/013 du 23 Décembre 2024 portant Loi des Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu le Décret n°2008/376 du 12 Novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
Vu le Décret 2008/377 du 12 Novembre 2008 fixant les attributions des Chefs de Circonscriptions Administratives et portant organisation et fonctionnement de leurs services ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et les textes subséquents ;
Vu le Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2020/758 du 18 Décembre 2020 portant nomination de Monsieur OWONO Damien aux fonctions de Préfet du Département du Dja et Lobo ;
Vu la Circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 Décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2025 ;
Vu la Décision n°000444/CAB/MINMAP du 16 Août 2023 portant désignation des Présidents de certaines Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ;

Considérant l'Avis d'Appel d'Offres n°01/AONO/L01/CDPM/DL/2025 du 04 Avril 2025, pour les Travaux d'électrification par système solaire photovoltaïque du village MEDJENG 3 dans l'Arrondissement d'Oveng Département du Dja et Lobo, Région du sud.

Considérant la proposition d'attribution contenue dans la lettre n°21/L/CDPMP-DL/2025.

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché objet de la consultation susvisée, est pour compter de la date de signature de la présente Décision, attribué à l'Entreprise ci-dessous :

LOT	PROJET	Entreprise soumissionnaire	MONTANT HTVA CORRIGÉ (FCFA)	MONTANT TTC CORRIGÉ (FCFA)	Délai d'exécution	OBSERVATION
UNIQUE	Travaux d'électrification par système solaire photovoltaïque du village MEDJENG 3.	ETS. SOKE & FILS SARL	83 018 866	99 000 000	03 mois	Adjudicataire

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP
- ARMP/SUD
- CDPMP/DL
- INTERESSEE
- CHRONO/ARCHIVES.



SANGMELIMA, LE

15 MAI 2025

LE PREFET DU DJA ET LOBO,
(AUTORITE CONTRACTANTE)

OWONO Damien

Administrateur Civil Principal